

APRIL Assurance de Prêt Express



L'assurance en plus facile.



Objet du contrat

Remboursement du capital restant dû ou des échéances à l'organisme prêteur en cas de décès, d'incapacité ou d'invalidité de l'emprunteur.

CIBLES

Tous les **emprunteurs, co-emprunteurs** ou cautions résidant en France Continentale, à la Réunion, en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à Saint-Barthélemy ou Saint-Martin (se référer à la Notice pour la liste des types de prêts couverts).

Une réponse particulièrement compétitive **pour les clients non fumeurs** :

- cadres
- salariés non cadres
- fonctionnaires classes A, B & C
- personnes de 30 à 45 ans empruntant des capitaux jusqu'à 500K€

GARANTIES

Un produit 100% digital avec déclaration médicale en ligne et signature électronique.
Une formule unique dans laquelle toutes les garanties sont incluses.

- **Décès / Perte d'autonomie (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)) :**
remboursement au prêteur du capital restant dû au jour du décès ou de la PTIA dans la limite du capital garanti.
- **Incapacité Temporaire Totale (ITT) :**
remboursement au prêteur des échéances de prêt dans la limite du capital garanti.
- **Incapacité Permanente Totale (IPT) :**
remboursement au prêteur du capital restant dû (IPT en Capital) dans la limite du capital garanti.
- **Incapacité Permanente Partielle (IPP) :**
remboursement de la moitié de la prestation prévue en cas d'ITT. Cette garantie renforce la garantie IPT.
- **Prise en charge des affections disco-vertébrales et psychiatriques et/ou psychiques en inclusion :**
sans condition d'hospitalisation quelle que soit l'affection.
- **Couverture des sports :**
 - Les sports représentés par une fédération française agréée par le Ministère des Sports sont couverts (le saut à l'élastique est exclu).
 - Les sports aériens (à voile, aile ou à moteur) et les sports nécessitant un véhicule terrestre à moteur sont rachetables sur étude⁽¹⁾.
- **Mode de cotisation au choix :** cotisation constante ou cotisation variable.

À NOTER Les personnes sans profession peuvent souscrire toutes les garanties.

CONDITIONS

Âges limites	À l'adhésion	Aux prestations
● Décès		85 ans
● Perte d'autonomie	64 ans	70 ans*
● Incapacité / Invalidité		*À l'exception de la PTIA, l'ITT, l'IPT et l'IPP prennent fin à la date de mise en retraite. Sans condition de mise en retraite pour la PTIA.
Délai d'attente	● Pas de délai d'attente pour les accidents et les maladies sauf pour les prêts déjà en cours et non assurés au moment de l'adhésion où le délai d'attente est de 3 mois pour toutes les maladies et affections.	
Franchises	● Incapacité : 90 jours.	
Formalités médicales	● Formalités médicales en fonction de l'âge et du montant de capital assuré. ● La déclaration médicale se fait exclusivement en ligne par @sélection ou par @déclaration. ● Aucune formalité médicale obligatoire jusqu'à 500 000 € et 64 ans avec l'@sélection.	
LCB/FT (lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme)	● Niveau de vigilance : vigilance simplifiée. Pas d'obligation particulière pour le distributeur au sens des articles L.561-5 et L.561-6 du Code Monétaire et Financier, sauf soupçons de blanchiment de financement de terrorisme ou si l'emprunteur est une PPE ou un proche d'une PPE. Si le processus de vente implique une vente à distance, il est nécessaire de mettre en place des mesures complémentaires comme le règlement de la cotisation par le souscripteur sur un compte ouvert à son nom auprès d'un organisme bancaire français.	

⁽¹⁾ La liste complète des sports exclus est disponible dans la Notice valant conditions générales

DES GARANTIES TRÈS PROTECTRICES

- Irrévocabilité des garanties⁽²⁾
- Maintien du tarif pendant toute la durée du prêt
- Indemnisation forfaitaire
- Mode de versement de l'IPT en capital
- PTIA jusqu'à 70 ans sans condition de mise à la retraite
- Renfort Dos/Psy en inclusion
- Couverture des activités sportives à risque⁽²⁾. Les sports aériens (à voile, aile ou à moteur) et les sports nécessitant un véhicule terrestre à moteur sont rachetables sur étude
- En cas d'arrêt de travail, l'incapacité est définie selon l'incidence sur l'exercice de sa propre profession
- Maintien de l'indemnisation à hauteur de 50% pendant 6 mois en cas de reprise à temps partiel thérapeutique
- Couverture des personnes sans profession en cas d'incapacité réelle et complète à l'exercice de leurs activités de la vie quotidienne
- Maintien de la couverture ITT / IPT après liquidation des droits à la retraite, en cas de cumul emploi / retraite
- Peu d'exclusions

UNE ADHÉSION FACILE ET RAPIDE

NOUVEAU

DÉCLARATION MÉDICALE PAR INTERNET

Adhésion 100% digital par @sélection jusqu'à 500 000€ et 64 ans ou @déclaration

● April-on.fr

Emission immédiate du dossier d'adhésion⁽³⁾

ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT D'ASSURANCE DE PRÊT

Résiliation de 1^{ère} année en loi Hamon ou en résiliation annuelle (Bourquin)

● 04 26 68 31 28

Un accompagnement personnalisé

UNE ADHÉSION 100% DIGITALE

Un processus d'adhésion rapide et fluide entièrement dématérialisé

Un outil de sélection totalement sécurisé et dans le respect du secret médical

OUTILS D'AIDE À LA VENTE

Pour mettre en avant APRIL Assurance de Prêt Express auprès de vos prospects

- Conditions Générales et demande d'adhésion
- Fiche gamme ● Livret des garanties
- Document d'Information Produit (DIP)

Pour vérifier l'équivalence des garanties

- L'outil de vente vous propose automatiquement des garanties équivalentes à la politique générale de la banque sélectionnée
- Fiches comparatives simplifiées par banque, selon les critères du CCSF

Pour développer votre business :

- Simulateur d'économies
- Brochure «Changer d'assurance de prêt»
- Modèle de courriers pour accompagner vos clients dans leur changement d'assurance

Retrouvez toute la gamme, l'actualité et tous vos outils sur April-on.fr

- Marketplace
- Rubrique Offres / Assurance de Prêt
- Rubrique Kiosque
- Rubrique Outils

⁽²⁾ à l'exception des sports exclus dans la Notice valant Conditions Générales
⁽³⁾ selon profil médical